



Courrier d'information

30 janvier 2025

L'agriculture nous le savons, plus que d'autres professions est faite de cycles. Aujourd'hui, les nôtres sont principalement composées d'événements sanitaires. La filière volaille en a conscience. Entre la salmonelle et la grippe aviaire, cette dernière s'impose désormais comme un phénomène aussi habituel et traditionnel que le cycle des récoltes, des vendanges ou la déclaration de la PAC. Étonnant non ?

Nous l'avons intégré dans nos systèmes et elle s'inscrit dans nos élevages, dans nos plannings et dans notre logistique quotidienne. Chacun de nous est concerné à partir du mois d'août, et cela, jusqu'au printemps de l'année suivante. Elle vient rythmer notre quotidien : "Présence élevée, garantie d'un vaccin, augmentation du risque puis diminution, risque de contamination à l'homme, confinement, etc."

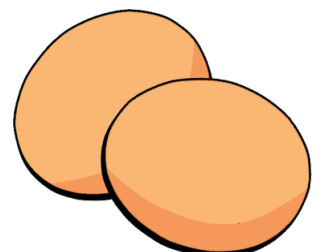
Le champ lexical semble tendre vers l'infini. Pas comme le nombre d'éleveurs de volailles et de poules pondeuses qui ne cesse de diminuer ces dernières années. Ces questions sanitaires sont probablement l'une des causes de la baisse du nombre d'éleveurs.

À propos des salmonelles, aucun élevage de poules pondeuses dans le département du Rhône n'a été contaminé en 2024 ; les quelques cas l'ont été sur des volailles de chair, en fin de cycle. Le Groupement de Défense Sanitaire n'a donc pas eu à effectuer d'abattage d'urgence. La lutte pour la défense des éleveurs se poursuit.

Grâce aux rencontres et aux échanges entre les éleveurs de volailles, ainsi qu'à la solidarité dans notre filière, de nombreuses initiatives peuvent se concrétiser. Des coups durs sanitaires peuvent affecter les exploitations agricoles, et les éleveurs, qu'ils soient en situation difficile ou non, peuvent compter sur le GDS et sa section dédiée à la volaille pour obtenir de l'aide.

N'oublions pas que celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu.

Florent CHAPPELLE et Hervé JOANNON,
Section Volailles du GDS





SECTION VOLAILLES

Bulletin d'adhésion 2025

Montant des cotisations à la section volailles du GDS :

- **Cotisation de base** de 40 € H.T. (**48 € T.T.C.**)

+ un **montant dépendant du nombre de volailles et du type d'atelier**. Si vous possédez plusieurs ateliers, il faut ajouter le montant de chaque atelier à celui de base.

Poules pondeuses	
Moins de 250 poules	250 poules ou plus
15.52 € H.T. soit 18,63 € T.T.C.	25.87 € H.T. soit 31 € T.T.C.

Volailles de chair / Palmipèdes	
Moins de 3000	3000 ou plus
15.52 € H.T. soit 18.63 € T.T.C.	25.87 € H.T. soit 31 € T.T.C.

*Exemple : Je suis éleveur de volailles, j'ai 300 pondeuses et 500 volailles de chair, je paierai donc
40 € + 25.87 € + 15.52 € = 81.39 € H.T. soit 97.66 € T.T.C.*

Je soussigné(e) (Nom, Prénom).....

Nom de l'exploitation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Souhaite adhérer à la Section Avicole du GDS du Rhône.

Je reconnais avoir pris connaissance des actions proposées par la Section et de son fonctionnement. Je reconnais avoir été avisé(e) que la cotisation annuelle permettant l'adhésion s'élève à 40 € H.T. + le montant correspondant à mon type de production indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2025 (montant fixé par le bureau de la Section). Votre adhésion annuelle sera renouvelée par tacite reconduction d'une année sur l'autre. Vous recevrez une facture du montant de l'adhésion annuelle en début d'année. **En cas de changement d'effectif** ou si vous ne souhaitez plus adhérer, **veuillez en informer le GDS.**

☐ J'accepte que le GDS me communique par mail des informations sanitaires (cochez la case ou non selon votre choix)

Fait à

Le

Signature :

N° de cheptel (si autre production animale sur l'exploitation) :

Type de production avicole (œufs, chair, ...) :

Nombre de volailles :

Vos attentes (informations, rencontres, formations, thématique, appui sur exploitation...) :